

## Historique

Pagayeurs Marins, Fédération de la Plaisance en kayak de mer, a été créée en 2001 par des kayakistes randonneurs qui n'ont pas accepté les contraintes fixées par l'arrêté du 28 juin 2000 alors qu'ils bénéficiaient en Bretagne depuis 1990 d'une dérogation leur permettant de naviguer à 5 milles d'un abri. En 2010, Pagayeurs Marins fort de plus de 300 cotisants, représente plus de 1500 pratiquants répartis sur tout le territoire français.

Pour faire modifier la réglementation, et défendre notre liberté de naviguer, de multiples actions ont été menées auprès des élus, du Ministère de la Mer, du CSNPSN, des Affaires Maritimes, des Préfectures Maritimes, de l'Agence des Aires Marines Protégées, des Parcs Naturels Marins...etc.

Pagayeurs Marins a adhéré à l'Union Nationale des Associations de Navigateurs en Janvier 2008 en y devenant « l'UNAN kayak de mer » association nationale, membre actif

## Buts de la Fédération

Association régie par la loi de Juillet 1901, Pagayeurs Marins regroupe des kayakistes individuels, des associations et clubs, des professionnels, quelles que soient leurs pratiques en eau salée : sorties à la journée, randonnées du week-end à plusieurs semaines.

Elle a pour buts :

≈ **Le regroupement** d'associations et d'individus utilisateurs de kayak de mer, en vue de les représenter devant toutes les instances nationales et internationales ;

≈ Le développement de la **responsabilité** et de l'**autonomie** dans la pratique de la navigation en kayak de mer ;

≈ L'**aide** et les **conseils** aux adhérents qui le demandent ;

≈ Elle se préoccupe aussi des points touchant à la **sécurité** des personnes, à la protection et à la sauvegarde de l'**environnement**. Elle n'a pas vocation à la compétition.

## Notre liberté de naviguer

Les nouvelles réglementations D240, D244, ont pour objectif, comme dans de nombreux autres pays, de responsabiliser le navigateur en prescrivant des règles minimales et en lui laissant le choix de moyens et des compléments jugés nécessaires à sa sécurité.

Notre liberté de naviguer concerne, quelle que soit notre pratique, les points suivants :

≈ liberté mais responsabilité en mer jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri ;

≈ liberté d'accès à l'eau ;

≈ liberté de pratiquer des haltes de jour comme de nuit nécessaires à notre sécurité ;

≈ respect et protection de l'environnement.

## Fonctionnement

Les adhérents, répartis sur tout le territoire de la France sont :

≈ des associations et clubs de kayakistes de mer ;

≈ des membres individuels adhérant directement ;

≈ des professionnels du kayak de mer : commerçants, constructeurs et leurs salariés...

Le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale travaille en permanence par liaison Internet et se réunit 3 à 4 fois par an. Il travaille collégialement sur les sujets d'actualité. Pagayeurs Marins est totalement indépendant, financé par les cotisations et dons de ses membres.

Les dirigeants sont élus et tous bénévoles.

## Communication

La communication avec les adhérents est réalisée avec les moyens suivants :

≈ Le bulletin d'information « **Pagaie Salée** » qui paraît 5 fois par an, constitue le lien entre tous les membres ;

≈ Une **news-letter** envoyée à tous les membres pour informer ou consulter ;

≈ Des **messages** spécifiques aux **associations**, par courriels pour tout ce qui concerne l'évolution de la réglementation, la sécurité, l'environnement, le travail du Conseil d'Administration ;

≈ Le site [www.pagayeursmarins.org](http://www.pagayeursmarins.org) comprend un espace public ouvert à tous et un espace réservé aux adhérents accessible après inscription.

## Pagayeurs Marins

### Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Siège social 66 rue Georgette Guesdon  
53000 LAVAL Tél 02.43.53.54.02

Déclarée à la Préfecture des Côtes d'Armor le  
16 Octobre 2001 – n° 0224009199

Transférée à la Préfecture de LAVAL 53000  
sous le N° W532000939

Site internet : [www.pagayeursmarins.org](http://www.pagayeursmarins.org)

Courriel : [fpkm@pagayeursmarins.org](mailto:fpkm@pagayeursmarins.org)



Président : Christian MAGRE

La Maladrie 44410 HERBIGNAC

☎ 02 40 88 89 88

Trésorier: Bernard GINGUENEAU

15, Prunet St. Roch 44160 PONTCHATEAU

☎ 04 91 25 17 94

Secrétaire: Daniel QUENTIN

4, Imp. des Champs Lambert

89310 CHATEL GERARD

☎ 03 86 82 84 66